## AUTORISATION PARENTALE pour l'examen de la situation de son enfant lors de **l'Instance Locale**de Concertation (ILC)

L'instance locale de concertation rassemble les professionnels intervenant directement ou indirectement auprès de votre enfant dans le but de permettre une analyse clinique et pluridisciplinaire de sa situation, de coordonner des interventions et de tenter de prévenir tout risque de complexité, d'aggravation de sa situation.

Comme indiqué dans la notice explicative, tout professionnel, quels que soit son statut, sa mission ou sa fonction, participant aux Instances Locales de Concertation (ILC) s'engage à la discrétion professionnelle et au secret professionnel.

Je soussigné(e),		
Parent 1 :		_
Parent 2 :		-
Ou Représentant Légal :		_
De l'enfant		_
Actuellement suivi par :		_
Certifiant agir en qualité de parent exerçant l'aut situation de mon enfant soit présentée par professionnel ou le service/établissement) au cours	(précise	
Fait à	Le	
Signature(s)		
* rayer la mention inutile		